


Groupe de travail

	GROUPE DE TRAVAIL MARITIMITÉ	6 novembre 2018
		Nom du Pilote /rédacteur Dominique NARBEY
Réunion N° 19		
Participants		
Présents, invités et excusés	Présents : Maurice Benoish, Aurélien Bergé, Patrice Brault, Dominique Dischamps, Yves Foëzon, Jocelyne Kerjouan, Pascal Larnaud, Guy Le Fahler, Michel Le Lann, Dominique Narbey, Jean-Philippe Olivieri, Loïc Orvoën, Yves Poizat, Dominique Petit, Excusés : Nathalie Carré, Christophe Cerino, Laurent Chéraud, Anne-Marie Cuesta, Yannick Guégan, Benoît Jaffré, Briec Morin, Olivier Le Nezet, Bruno Le Fée, Lionel Lardou, Dominique Le Brigand, Caroline Le Neures, François Théret, Erwan Tonnerre, Mustapha El Kettab, Hervé Le Moing, Josick Thaëron, Michel Rio.	
Éléments de contexte, déroulement et décisions		
N°	Éléments de contexte et déroulement	
1	Éléments de contexte : Le retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne génère de nombreuses conséquences pour les îles britanniques d'une part et pour l'Union d'autre part. Plus spécifiquement, s'agissant de notre territoire, l'impact du BREXIT risque de se faire rudement sentir par le monde de la pêche. Yves FOËZON , directeur de l'organisation de producteurs Pêcheurs de Bretagne est venu évoquer la question devant les membres de notre groupe de travail.	
2	Déroulement de la réunion : Yves Foëzon, présente L'Organisation de Producteurs « pêcheurs de Bretagne » et rappelle qu'elle exerce deux métiers : <ul style="list-style-type: none">- L'organisation de la 1ère mise en marché des produits de la pêche- En tant qu'OP, structure créée par l'Europe dans les années 70, elle a par ailleurs pour objectif de « <i>promouvoir l'exercice par ses membres d'activités de pêche viables et durables dans le respect des règles de conservation, et en participant également à la gestion des ressources biologiques marines</i> ». La structure regroupe aujourd'hui près de 700 navires et 3 000 marins pour une production annuelle moyenne de 100 000 tonnes . Ces bateaux, qui mesurent de 4,4 à 46 mètres, sont majoritairement répartis sur la côte bretonne de St-Malo au Croisic sur une région correspondant à peu près à la Bretagne historique à 5 départements. Elle compte quelques adhérents à capitaux étrangers débarquant dans des bases avancées hors de France. A vocation exclusivement économique, l'OP traduit les intérêts des pêcheurs auprès des fonctionnaires communautaires. Simultanément, elle transmet l'information communautaire vers les pêcheurs. La gouvernance est composée d'armateurs représentant tous les types de pêche et tous les secteurs géographiques. L'OP, contrairement aux comités des pêches, ne dispose pas d'une légitimité électorale, s'agissant d'un organisme à vocation plus économique. Les adhérents choisissent l'OP qu'ils souhaitent rejoindre. Enfin, l'OP fournit des avis techniques à ses adhérents. Les comités des pêches gèrent plutôt les espèces cotières (coquilles st-jacques), ils s'occupent des pêcheurs avec une vocation plus sociale. Les membres sont élus par les marins. Les OP gèrent les espèces sous quota qui représentent environ 50% de ce qui est pêché.	

Après cette présentation de l'organisation de producteurs, Yves Foëzon rappelle que le **29 mars 2019**, le retrait du Royaume Uni de l'Union Européenne, dénommé « **BREXIT** », sera prononcé avec ou sans accord entre les parties.

Chaque fin d'année, les quotas sont fixés pour l'année à venir. En France les pêcheurs capturent une grande variété d'espèces différentes. A court terme, le Royaume Uni a annoncé que la décision, prise au conseil des ministres des pêches des états membres de l'UE en décembre 2018, s'appliquerait pour eux également pour toute l'année 2019, au delà de la date du BREXIT donc. Mais à partir de 2020, s'il n'y a pas d'accord sur les conditions du Brexit à cet égard, les conséquences peuvent être significatives.

Les enjeux sont d'importance. Ils portent notamment sur l'accès aux secteurs maritimes des zones économiques exclusives (ZEE): il en est ainsi par exemple de la Cornouaille anglaise qui implique une ZEE très étendue autour des îles britanniques. La symbolique de récupération de la souveraineté sur les zones anglaises est très forte dans l'esprit des Britanniques.

Or, le principe de réciprocité est actuellement très en faveur des Européens qui pêchent en eaux anglaises 4 fois plus de poisson (760.000 T) par rapport aux captures du RU dans le reste des zones européennes (90.000 T). Ceci dit les stocks peuvent bouger avec le réchauffement climatique et ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Par ailleurs, les Anglais, qui ne sont pas de gros consommateurs de produits de la mer, exportent 75% de ce qu'ils pêchent. En revanche, ils importent peu de produits : du saumon des crevettes... ou encore du thon acheté en Asie.

Il convient de noter, qu'à l'inverse la France importe plus de 75% du poisson consommé sur son territoire.

Les pêcheurs bretons pêchent beaucoup dans les eaux britanniques. La ZEE britannique n'y est limitée que par la ZEE irlandaise.

Entre la Normandie et la Bretagne le taux de dépendance aux eaux Britanniques est de 30%, voire 50% pour certains armements (Scapêche notamment). Se pose en outre la problématique du rapatriement du poisson avec le passage de douanes et des taxes de douanières.

Avant l'Union Européenne, il existait des « droits historiques » résultant de conventions internationales. Mais les anglais ont annoncé tout de suite qu'ils s'en retiraient.

Un double débat va s'instaurer :

- ce qui relève du domaine extracommunautaire concernera les rapports entre chaque états membres et le RU
- ce qui est géré par l'Union Européenne dans le cadre de la politique commune des pêches avec la notion de stabilité relative et qui relèverait de l'accord communautaire global en cours de négociation. L'UE détermine les clefs de répartition des quotas entre les états membres sur la base des analyses des stocks par espèces établies selon des avis scientifiques. Le RU sortant, certains états remettent en cause la stabilité relative : l'Espagne notamment. La France est le pays qui a le plus à perdre dans une remise en cause de la stabilité relative actuelle. La notion de rendement maximum durable reste acquis mais l'Angleterre peut parfaitement autoriser ses pêcheurs à dépasser largement les droits actuels (ce qu'à fait l'Islande en crise en octroyant des droits très significativement pour ses pêcheurs).

Chaque état, voire région, risque d'essayer de tirer son épingle du jeu en établissant des accords directement avec le RU. C'est tout l'équilibre qui risque d'en être bouleversé.

Les pêcheurs anglais ne trouvent pas leur compte entre ce qui leur avait été promis et ce qui se profile aujourd'hui. L'association européenne des OP souhaite pouvoir garder le RU en son sein. Les OP auront de toute façon besoin de continuer à se parler pour débarquer et faire circuler leur production.

Les anglais ne disposent pas des capacités pour pêcher ce qui sera disponible si les bateaux européens n'y pêchent plus. La difficulté pour la France vient de qu'il n'y a aujourd'hui pas d'investissement de capitaux français dans des armements étrangers. Ce n'est pas vrai pour tous les états membres : des capitaux hollandais ont investi dans des bateaux français ou anglais. Les hollandais se retrouvent ainsi des 2 côtés.

On peut craindre de voir des droits bilatéraux s'instaurer avec des droits d'accès spécifiques à la ressource britannique assortis de contreparties financières.

Quel prix pourrait être demandé ? Le marché déterminera les prix en fonction des

espèces.

Aujourd'hui les français, disposant de quotas non consommés, ne peuvent pas les vendre. Les espagnols seraient prêts à payer pour y avoir accès mais l'Etat français l'a toujours refusé pas restant sur la notion d'échange de droits de pêche d'espèce contre espèce en cas de quotas excédentaires.

Si les pêcheurs n'ont plus accès à leurs secteurs habituels du nord ils descendront vers le sud. Les pêcheurs de St Jean de Luz seront impactés par ricochet, or ce secteur ne pourra pas absorber un effort supplémentaire de pêche.

Le BREXIT étant consommé il pourra y avoir des accords entre l'Europe et le RU. Les stocks vont bouger entre les eaux européennes et britanniques. Les Britanniques affichent qu'ils veulent respecter les avis scientifiques et le rendement maximum durable. Ils pourront en revanche s'extraire de la règle du zéro rejet ce qui les favorisera par rapport aux européens.

On connaît l'exemple des quotas gérés aux Iles Feroe : les quotas n'ont pu être ouverts à l'Europe, les îles –pourtant danoises- disposant de règles spécifiques.

Ce qui est négociable en revanche c'est l'accès à la ressource en échange de l'accès au marché européen.

Sur l'ensemble des stocks répartis dans l'UE aujourd'hui, dans l'hypothèse où les anglais excluraient les européens, nous serions serait perdants sur tous les stocks. La Bretagne est très dépendante d'un accord à défaut de quoi elle ne dispose pas de plan B.

Quel impact pour le port de Lorient et la Bretagne ?

- La loi du marché pourra temporiser une partie des effets
- Les anglais pourront contourner les barrières douanières en passant par la Norvège pour commercialiser leur poisson par exemple.
- Les navires français qui devront payer des droits perdront leur rentabilité.
- Le taux de dépendance des navires bretons est dans certain cas très significatif. Certains navires concernés par le BREXIT accusent un taux de dépendance aux secteurs britanniques supérieur à 50% : 172 à 200 navires bretons sont impactés avec un taux de dépendance moyen de 43% en valeur et en quantité.
- Les espèces concernées sont la baudroie, la sole, le merlu, le sabre, la lingue bleue, la lingue franche, la julienne, le cardin, le cabillaud, le lieu noir, la seiche.... A Lorient l'impact sera tout particulier pour la Scapêche plus précisément.
- Les navires de 40 mètres n'ont plus d'avenir sans accord, cela représente 18 navires pour le port de Lorient.

A l'inverse le BREXIT peut générer des effets positifs pour l'achat du poisson qui sera moins cher en livres sterling. Il n'en demeure pas moins que la question est grave pour les armements et les hommes.

Pour l'activité du port de Lorient, c'est l'UE qui sera l'interlocuteur. La pêche doit être traitée dans les négociations de politique générale et pas à part, ce qui présente un atout dans la discussion. L'aboutissement de la négociation par l'UE sera déterminant. La France est concernée à tous les niveaux.

Si un accord n'est pas trouvé, de fortes tensions sont à attendre entre les pêcheurs anglais et français, avec des craintes de blocages importants aux frontières.

Tous les principes contraignants imposés par l'UE ont permis de ménager les stocks, il ne faudrait pas qu'une gestion nationale britannique exclusive remette en cause l'équilibre obtenu.

Par ailleurs, hors zones britanniques, il sera difficile de se partager ce qui restera.

A Lorient 26.000 T sont débarquées, là où les entreprises en travaillent 100.000 T. Mais l'attractivité du port et l'ensemble des activités liées aux bateaux eux-mêmes et les savoir-faire qui vont avec, déclineront si un armement comme Scapêche disparaît. C'est l'équilibre de toute la filière qui sera fragilisé.

Pour le développement des armements, les investissements dépendent de :

- Financements étrangers (hollandais)
- Financements de groupes de distribution ou transformateurs
- Armateurs solides.

Le marché du poisson est petit mais déjà très mondialisé et en situation de pénurie. La consommation de poisson est plutôt en progression par rapport à celle de la viande.

	<p>Les anglais trouveront toujours des débouchés. Ils se tourneront éventuellement vers les asiatiques, les africains du sud, les russes pour commercialiser leur poisson.</p> <p>Les bases avancées des français en Ecosse étaient mal perçues par les britanniques qui ne chercheront pas forcément à préserver leur activité.</p> <p>2 risques majeurs pour la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'issue de la négociation RU/UE • Les négociation intra européennes après le BREXIT
3	<p><u>Conclusions :</u></p> <p><u>BREXIT</u></p> <p>Une grande incertitude pèse actuellement sur ce qui va effectivement survenir au-delà de décembre 2019.</p> <p>Jusqu'en mars 2019, plusieurs sommets entre l'Union Européenne et le Royaume Uni vont encore se tenir dont deux en novembre et décembre, et il est bien difficile de deviner ce qui en sortira, ou pas...</p> <p><u>PLAN DE DRAGAGES D'ENTRETIEN DE LA RADE</u></p> <p>Il est rappelé l'enquête publique en cours sur le programme de dragages d'entretien des sédiments immergeables de la rade pour les 10 ans à venir. Un projet de contribution est adressé à l'ensemble des membres du groupe de travail. Toute proposition ou suggestion de modification ou de complément à y apporter sera bienvenue avant transmission au CA puis au commissaire enquêteur.</p> <p>Le dossier est consultable par le lien suivant : http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/LORIENT/Region-Bretagne-Naval-Group-Lorient-Agglomeration-Compagnie-des-Ports-du-Morbihan</p>
Prochaines réunions	
Dates, horaires et lieu :	A définir dans un prochain doodle selon le prochain sujet et la disponibilité des intervenants éventuels et des membres du groupe de travail